



*Chers Rosnéens,
créez vos*

INSCRIPTIONS

ADMINISTRATIVES

ANNUELLES

ESPACE
CITOYEN



INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ANNUELLES

Pour réserver, annuler, justifier une absence, consulter mes demandes vous devez avoir préalablement effectué l'inscription administrative annuelle de vo(s)tre enfant(s) pour que la Ville puisse notamment calculer vos tarifs personnalisés. **Ce dossier administratif** est à renouveler tous les ans, **à partir du mois d'avril, pour la rentrée scolaire suivante**. Vous serez prévenus par courriel par le guichet famille. Cette inscription vous permet d'accéder aux activités périscolaires, à la FAN, à l'EMS, au conservatoire etc...

Ce guide a été conçu à votre attention pour vous accompagner, pas à pas, dans vos démarches sur votre espace citoyen.

Comment se connecter ?

Sur le site rosnysousbois.fr
ou en accès direct sur espace-citoyens.net/rosnysousbois

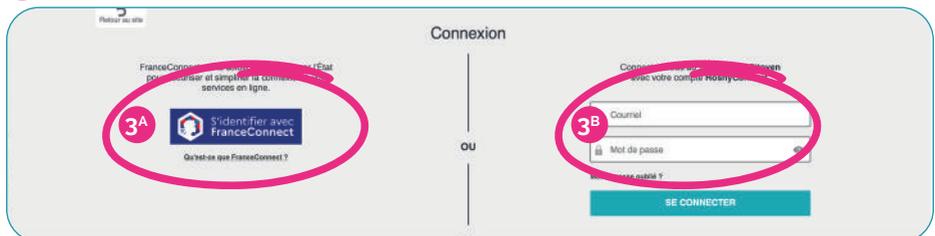
- 1 Rendez-vous sur le site rosnysousbois.fr et cliquez sur **Mes démarches**



- 2 Cliquez sur **Se Connecter**



- 3 Choisissez votre **mode de connexion** (FranceConnect ou mail + mot de passe)



INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ANNUELLES

4 Après vous être connecté, vous arrivez sur cette page (*Mon accueil*)

Mon espace
GERARD TESTON
20 Rue Claude Perron
93130 Rosny-sous-Bois
93 00 00 00 00
gerardteston@gmail.com

Profil Identifiants Famille

Représentant légal 2
Géraldine

Enfant(s)
Gérald

Contacts
Amélie TESTONS Anna TESTONS

Mon tableau de bord
Dernières demandes Mes factures Modifier mes coordonnées Edition de documents

Mes démarches famille
Créer une inscription Gérer les réservations Justifier une absence Corriger une facture Simulation des tarifs Information alimentaire Changement de situation Mes contacts Adhésion au prématernel au... Absolution employeur

Démarches et rdv en ligne
Démarches sur RDV Acte de naissance Recensement citoyen Réservation de salles (sportu... Dépot lavage **TOUTES LES DÉMARCHES**

Déclarer ma famille auprès du Guichet Famille

5 Vous voulez *créer l'inscription administrative de votre enfant ?* cliquez sur l'icône de celui-ci

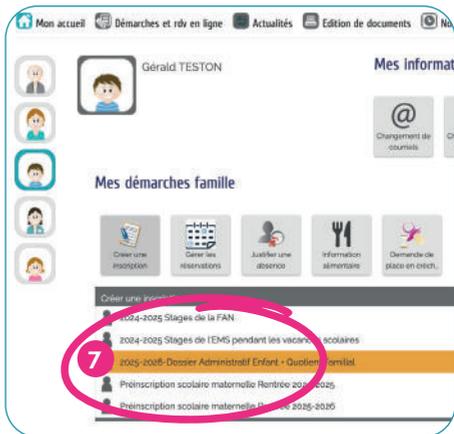
6 puis sur l'icône « créer une inscription »

Enfant(s)
Gérald

Mes démarches famille
Créer une inscription Gérer les réservations Justifier une absence Information alimentaire Demande de place en crèche...

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ANNUELLES

7 Sélectionnez puis cliquez sur **2025-2026-Dossier Administratif Enfant + Quotient Familial**



ATTENTION : LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT

**Vous allez effectuer la démarche
d'inscription administrative annuelle pour votre enfant
pour la rentrée 2025-2026
et demander le calcul de votre Quotient Familial
valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026**

Vous allez devoir fournir **8** version numérisée :

- ✓ de votre ou vos avis d'imposition de l'année 2024 sur les revenus 2023 (avis d'imposition de votre conjoint ou conjointe si celui-ci n'est pas commun).
- ✓ d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou attestation assurance habitation ou attestation de domicile téléchargeable chez votre fournisseur d'énergie) les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées.
- ✓ de votre Attestation de Paiement CAF du mois en cours.
- ✓ Tout justificatif complémentaire si votre situation a changé.

Cette inscription préalable est obligatoire et doit être réalisée pour **CHACUN** de vos enfants :

- afin que le guichet famille puisse calculer votre quotient familial qui détermine les tarifs des activités à l'année.
- pour réserver en ligne les différentes activités selon la période d'inscription ou de réservation (restauration scolaire, activités périscolaires, Conservatoire, Ecole Municipale des Sports, Fabrique Artistique Numérique..).

Cette démarche est OBLIGATOIRE pour pouvoir accéder aux activités proposées par la Ville. y compris pour les familles ne résidant pas sur la commune. Ces dernières ne peuvent toutefois pas bénéficier du quotient familial, qui est réservé aux seules familles rosniennes.

Les familles dont les enfants sont scolarisés qui n'auront pas effectué cette démarche se verront, dès septembre 2025, appliquer le tarif maximum + une pénalité de 25 euros par mois jusqu'à régularisation de cette inscription.

Après validation de votre inscription par le guichet famille, vous recevrez un mail de confirmation et vous pourrez poursuivre vos inscriptions ou réservations.

8
**VOUS ALLEZ DEVOIR FOURNIR
UNE VERSION NUMÉRISÉE :**

- ✓ Avis d'imposition de 2024 sur les revenus 2023
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Attestation de Paiement CAF du mois en cours.
- ✓ Tout justificatif complémentaire si votre situation a changé.

9 Cliquez sur **commencer**

9 COMMENCER >

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ANNUELLES

15 Le récapitulatif de votre inscription s'affiche. 15^a Cliquez sur le bouton **valider** après avoir vérifié l'ensemble de vos informations, 15^b sinon cliquer sur «**retour à l'étape 1**»

15 2 - LE RÉCAPITULATIF

ANNULER LA DÉMARCHÉ

< RETOUR À L'ÉTAPE 1 VALIDER

Inscrit

Inscrit Gérald

Autorisation des contacts

Autorisé à venir chercher l'enfant à la sortie des accueils de loisirs

Gerard TESTON : Autorisation
Geraldine TESTON : Autorisation

16 Votre demande à **bien été enregistrée** et transmise au service «**guichet famille**» pour vérification.

16

Nous avons bien enregistré votre demande

27 mars 2025 08:42

DEMANDE N° 546975

ENFANCE 2025-2026-Dossier Administratif
Enfant + Quotient Familial

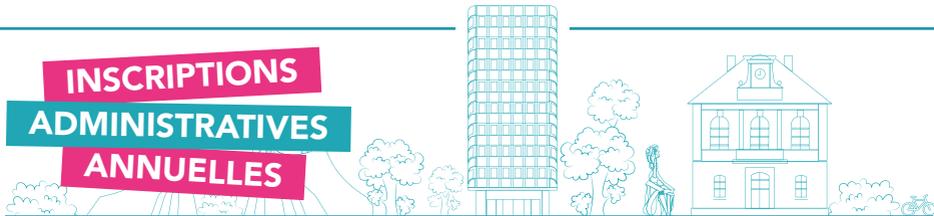
Gérald

Déposée

Si vous avez plusieurs enfants, nous vous invitons à effectuer la même opération d'inscription administrative annuelle pour chacun d'entre eux.

RETOUR À L'ACCUEIL

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ANNUELLES



17 Votre **demande est enregistrée**, et vous recevrez un **accusé de réception** par courriel.

Bonjour M. GERARD TESTON,

Nous avons **17** en reçu votre demande "2025-2026-Dossier Administratif Enfant + Quotient Familial", déposée le 27/03/2025 sur l'Espace citoyen.

Vous recevrez un courriel de confirmation une fois votre demande traitée. Les détails de votre demande peuvent être consultés en cliquant sur ce lien : <https://www.espace-citoyens.net/rosnysousbois/espace-citoyens/Demande/SuiviDemande/5nq2vnrwCpj7VqMHTyDnKzm8IS5uwrcl>.

Cordialement,

La Mairie de Rosny-sous-Bois



18 Votre demande est **traitée positivement**, et vous recevrez **un mail de confirmation**.
19 Vous pouvez à tout moment vérifier vos informations
en cliquant sur le lien de «suivi de demande»

Bonjour M. GERARD TESTON,

Votre demande 2025-2026 Dossier Administratif Enfant + Quotient Familial déposée le le 27 mars 2025 **18** a été traitée positivement. Les détails peuvent être consultés en cliquant sur ce lien : <https://www.espace-citoyens.net/rosnysousbois/espace-citoyens/Demande/SuiviDemande/5nq2vnrwCpj7VqMHTyDnKzm8IS5uwrcl>. **19**

Si votre enfant est scolarisé dans une école élémentaire ou maternelle de Rosny-sous-Bois, il sera inscrit automatiquement aux activités suivantes :

- Restauration scolaire
- Accueil des mercredis
- Accueil du matin et du soir



Vous devrez poursuivre vos démarches en effectuant **les réservations OBLIGATOIRES** des jours où votre enfant déjeunera à la cantine et fréquentera les activités après l'école et les accueils de loisirs des mercredis (**ouverture dès le mois de juillet et tout au long de l'année**).

Si votre enfant est scolarisé dans une école élémentaire ou maternelle **privée ou hors Rosny-sous-Bois**, et que vous souhaitez effectuer des réservations pour les accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires, vous devrez adresser un mail à l'adresse guichet-familles@rosnysousbois.fr pour demander l'ouverture de ces réservations.

Vous pourrez également poursuivre vos inscriptions à d'autres activités (Ecole Municipale des Sports, Fabrique Artistique et Numérique, Conservatoire...) **dès que celles-ci seront ouvertes en ligne**.

Retrouvez toutes ces informations dans la rubrique **ACTUALITES** de la page d'accueil de l'Espace Citoyen.



Hôtel de Ville
de Rosny-sous-Bois

20, rue Claude-Pernès
93110 Rosny-sous-Bois
01 49 35 37 00

www.rosnysousbois.fr

